
Un groupe de travail interne est mis en place

La CAM veut protéger ses paramédics et appuie l'APPQ

Trois-Rivières le 25 avril 2023 – La *Coopérative des ambulanciers de la Mauricie (CAM)* veut protéger ses paramédics dans des situations où leur sécurité est à risque. Du même coup, elle appuie les demandes de l'*Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ)* qui, par l'entremise d'une pétition, réclame notamment d'établir un protocole entre les différents ministères concernés afin que la présence de personnes dont l'état mental est perturbé et potentiellement violentes sur un territoire donné soit connue par les autorités.

Le directeur général de la CAM, Michel Garceau, est catégorique : des choses doivent changer afin de préserver la sécurité des paramédics et des policiers qui sont appelés à intervenir dans des situations jugées dangereuses. Selon lui, il faut à tout prix éviter qu'une tragédie comme celle survenue à Louiseville ne se reproduise. « *On doit mettre des moyens en place pour éviter d'autres pertes humaines. La sergente Maureen Breau ne doit pas être décédée en vain. C'est notre responsabilité à tous de faire changer les choses* », explique-t-il.

L'amélioration de la situation passe, entre autres, par le signalement de l'information et l'accompagnement des différents partenaires lors d'une intervention potentiellement dangereuse. « *Les paramédics offrent des soins préhospitaliers d'urgence auprès des citoyens et souvent, dans des situations où la santé mentale entre en jeu, ils ne disposent que de très peu d'information avant d'arriver sur les lieux de l'appel. Ce n'est pas leur rôle d'intervenir en cas d'escalade et le soutien des policiers dans ce type d'intervention est nécessaire. Ce que nous voulons, c'est la concertation des partenaires pour être en mesure d'avoir davantage d'informations lorsque nous nous présentons sur ce type d'appel et ainsi mieux préparer nos interventions et protéger nos équipes. La protection de nos paramédics et des intervenants d'urgence est une priorité et nous prendrons les moyens pour mobiliser les acteurs du milieu et mettre en place des mesures à court terme* », renchérit M. Garceau.

Un groupe de travail pour faire avancer les choses

Un groupe de travail interne à la CAM a été mis en place depuis les tristes événements qui ont mené au décès de Maureen Breau. Le comité, formé de paramédics membres du conseil d'administration et de membres du syndicat et de la direction, analyse les possibilités et voit à l'amélioration des pratiques pour la sécurité de tous. « *Il y a une réelle volonté d'améliorer les choses avec la mise en place de ce comité. C'est un geste concret qui démontre que la CAM veut mieux protéger et mieux outiller ses membres afin d'éviter les événements tragiques* », affirme Jany Bruneau, présidente de la CAM.

La CAM invite la population à signer la [pétition](#) initiée par l'APPQ et parrainée par le député de Maskinongé M. Simon Allaire.

À PROPOS DE LA COOPÉRATIVE DES AMBULANCIERS DE LA MAURICIE

Ayant débuté ses opérations le 1^{er} avril 1989, la *Coopérative des ambulanciers de la Mauricie* est une coopérative de travail qui regroupe exclusivement des personnes physiques, qui en tant que travailleurs, se sont associées pour l'exploitation d'une entreprise dans le domaine ambulancier, conformément aux règles d'action coopérative dont les buts sont les suivants : fournir du travail à ses membres, favoriser le développement personnel et professionnel de ses membres afin d'assurer à la population des services de qualité, contribuer à améliorer le service ambulancier, permettre un meilleur contrôle sur les équipements de travail afin d'en maintenir et d'en améliorer la qualité ainsi que consolider et enrichir les emplois de ses membres.



Source :

Michel Garceau, directeur général
Coopérative des ambulanciers de la Mauricie

Information et gestion des entrevues :

Annik Bousquet
BEAUDOIN relations publiques
Bur : 819 840-2829, poste 305
Cell : 819 699-9347
annik@beaudoinrp.com